



## Compte rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 20 juin 2014

Sont présents : Monsieur Gérard Leguay, Madame Annick Niporte, Monsieur Serge Bavard, Madame Antoinette Graff, Monsieur Dominique Duchamp, Madame Nathalie Weill, Monsieur Philippe Michaud, Madame Claudine Lenet, Monsieur Philippe Brunot, Madame Marie Luce Bon, Monsieur Jean Marc Bourgetel, Monsieur Jean Michel Bon, Madame Sandrine Renault, Monsieur Christophe Louet, Madame Nathalie Vieillard.

Absents Excusés : Mr Christian Albert (procuration à Jean Marc Bourgetel) Mme Michèle Baudoin (procuration à Mme Antoinette Graff), Me Olga Pecaud, (procuration à Mme Annick Niporte,) Mr Christophe Leloup (procuration à Mme Nathalie Vieillard)

Mr Dominique Duchamp est élu secrétaire de séance

---

### Election des délégués titulaires et suppléants pour les élections des sénateurs.

Le maire procède à la désignation des membres du bureau électoral comme suit :  
2 conseillers municipaux les plus âgés : Antoinette Graff et Philippe Brunot  
2 conseillers municipaux les plus jeunes : Christophe Louet et Claudine Lenet

Il est ensuite rappelé que le conseil doit élire 5 titulaires et 3 suppléants ainsi que le mode de scrutin.

Les résultats : La liste de Serge Bavard obtient 15 voix et la liste de Christophe Leloup obtient 4 voix.

Sont donc désignés comme délégués titulaires :

Serge Bavard, Annick Niporte, Philippe Michaud, Antoinette Graff, Christophe Leloup.

Sont désignés comme délégués suppléants : Dominique Duchamp, Michèle Baudoin, Christian Albert

Les délégués seront convoqués le 28 septembre prochain pour élire les sénateurs.

### Information diverses

Le maire revient sur les conditions d'ouverture de la piscine le vendredi 6 juin dernier.

Compte tenu du rapport de l'ingénieur béton et des résultats des différents carottages effectués sur le bassin, il a été décidé de traiter les fissures localement. Les coûts d'études et de réparation du bassin se montent à 3650 €.

Concernant la pollution de la Venelle qui s'est produite le mercredi 11 juin 2014, le maire indique que la police de l'eau a été alertée, puis la DREAL a pris le relais.

Les doutes consistant à mettre en cause la procédure de rejet de la piscine dans le réseau d'eaux pluviales, ne sont pas fondés, car l'eau du bassin n'était pas chlorée lorsqu'il a fallu le vider en urgence le 18 mai dernier, de plus le rejet dans la Venelle se situe entre la mairie et le pont des halles, or la pollution de la rivière a été constatée en amont de ce point de rejet.

La séance est levée à 20h27.

Le secrétaire de Séance

Dominique Duchamp



Le Maire

Gérard LEGUAY